

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mai 2017 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, RICHARD, CAPRON, GAUDIERE, GUY, POURNY, Mmes HENNON, ISEBE.

Absents excusés : M CAPRON, excusé, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX
M GUY, excusé, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART
M GAUDIERE, excusé, ayant donné une procuration de vote à M RICHARD
M PROCHWICZ, Mme COURTEAUX.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 09 Mai 2017

Date de la séance : 15 Mai 2017

Affichée le : 22 Mai 2017

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 11 Avril 2017

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓DIA : Parcelle n° R 484 et 511

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître Charles DEMAY, 512 Avenue du 14 juillet 1789 à Amiens (80), concernant les parcelles Section R 484 et 511 situées à 4 rue Saint Hildevert à Vers sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles nommées ci-dessus.

✓DIA : Parcelle n° AE 187

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître François DESJARDINS, Notaire à Quevauvillers (80), concernant la parcelle Section AE n° 187 située 6 rue Emmanuel Bourgeois à Vers sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

20h10 : Arrivée de Mme COURTEAUX

✓Indemnité du maire et des adjoints : Modification de l'indice brut terminal de Fonction Publique Territoriale

Monsieur le maire explique que le montant de l'indemnité du maire et des adjoints est calculé à partir de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et que l'indice a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le tableau de correspondance entre indices bruts et majorés est modifié depuis le 1^{er} janvier 2017 et le sera au 1^{er} janvier 2018.

Vu les articles L 2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de trois adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux trois adjoints,

Considérant que la commune compte : 744 habitants,

Considérant que pour une commune de 744 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 Considérant que pour une commune de 744 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 8.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, et des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve :

- Indemnité du Maire : 31% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité des adjoints : 8.25% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondant seront prévus et inscrits au budget.

✓ Accueil de loisirs et garderie : Tarifs à partir du 1^{er} juillet 2017

Mr le Maire expose et donne lecture des propositions des tarifs de l'accueil de loisirs, à partir du 1^{er} Juillet 2017 comme suit :

- **Cotisation annuelle obligatoire** : 30€ par enfant et par an, à régler lors de la première inscription de participation de votre enfant (gratuité pour les enfants de Vers sur Selle).

Le paiement du centre de loisirs sera effectué lors de l'inscription au centre et qui sera validée que si les centres antérieurs sont réglés.

- **Cantine** : 4,40€ par repas.
- **Accueils de loisirs petites et grandes vacances** : février, avril, octobre et juillet sur la base de 5 jours.

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants
Tarifs A	36€	66€	93€
Tarifs B*	33€	61€	85€
Tarifs Extérieur	44€	82€	120€

- **Forfaits 4 jours pendant le centre de Juillet, par enfant (début des vacances d'été en cours de semaine et incidence du 14 Juillet) :**

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants
	4 Jours	4 Jours	4 Jours
Tarifs A	30€	54€	76€
Tarifs B*	27€	50€	69€
Tarifs Extérieur	36€	68€	99€

- **Forfaits 3 jours durant les petites vacances, par enfant :**

	Avec sortie	Sans sortie
Tarifs	32€	26€
Tarifs extérieur	40€	34€

- **Séjours courts par enfant (camping, repas et collation inclus) en supplément des frais d'accueil**

	Par enfant
Tarifs A	20€
Tarifs B*	17€
Tarifs Extérieur	27€

*Le tarif B applicable pour les enfants de Vers sur Selle et petits enfants, uniquement sur présentation du dernier avis de non-imposition.

Le montant de l'aide aux bénéficiaires de la CAF - PRO est déduit du montant à régler par jour et par enfant.

- **Tarifs de la garderie du soir** : 2.00€ de 16h45 à 17h40
2,50€ de 17h40 à 18h30

Toute heure commencée est due.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et sous réserve de modifications réglementaires, les tarifs de l'accueil de loisirs et de la garderie du soir à partir du 1^{er} Juillet 2017.

III) Informations Vers sur Selle

➤ **Présentation de M. DUSSART**

Commune de Laucourt

Remercie la commune de Vers sur Selle pour le don alloué.

SIVOM de Boves

Dans le programme 2017, les travaux de la voie communale de Clairly Saulchoix entre la RD138 à la RD 1029 sont pris en charge en totalité.

Amiens Métropole

Les travaux de la côte de Vers seront réalisés cet été.

Lotissement

Les travaux devraient débuter après la moisson.

Courrier

Avons reçu un courrier d'une habitante du village demandant une aide financière pour effectuer son BAFA. Le courrier est transmis au président du CCAS pour décision.

Boîte à lire

La boîte à lire sera implantée près de la mairie cette semaine.

Mme Marie-Paule HENNON, conseillère, sera référente de la boîte à lire et aura pour rôle de signaler toute dégradation ou dysfonctionnement constatés par les veilleurs qui sont Mme Marièle LETUCQ et Mme HENNON.

Association Rivière Selle

L'assemblée générale aura lieu le mardi 23 mai à Prouzel. Il ne sera pas proposé d'augmentation de la cotisation en 2017.

Course cycliste de Salouel

Aura lieu le dimanche 11 juin de 8h30 à 13h qui traversera le village par la route de Conty.

Demande de subvention

Avons reçu l'accord de subvention pour l'achat de chaises et de tables pour la salle communale.

Après concertation, la couleur des chaises sera bleue. La commande sera envoyée rapidement.

Salle communale

Mettre en vente en ligne l'ancien podium sur le site « Agora store ».

Mme ISEBE demande la pose d'une étagère au-dessus du plan de travail et de remettre une rallonge pour brancher le frigidaire et le congélateur.

TOUR DE TABLE

M. CANDELIER

Accueil de Loisirs

La déclaration au titre de 2016 a été faite avec les PEP80 et envoyée à la CAF. Il en ressort une augmentation de 6% et sollicite des explications auprès des PEP80.

Amiens Métropole : Commission Sports

La commission sports se réunit ce soir, l'association ESV percevra une subvention de 1450€ pour 2017 au lieu de 1830€ en 2016 dû à une baisse des effectifs licenciés.

M JEUNIAUX

Mutuelle « Ma Commune Ma Santé »

Réunion d'information le jeudi 15 Juin à 18h30 à la salle communale.

Feux

Des personnes du village font des feux dans leur jardin alors que cela est interdit, il y a un règlement sanitaire départemental qui précise la réglementation. Monsieur le maire fera un courrier auprès des personnes concernées.

Mme COURTEAUX

Concert

L'association ASPI remercie la municipalité pour le prêt de la salle le samedi 30 septembre pour un concert au profit des enfants autistes.

M POURNY

Voirie

Demande que le panneau « fin de 30 » entre l'entrée de Vers et le café soit enlevé.

M DUSSART

Remerciements

Remercie Mme DELAFOLIE pour la pose des drapeaux au monument pour le 8 mai.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le mardi 13 Juin à 19h30

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 27 Juin 2017 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 21h50.